

# Occupation et valorisation du territoire



**MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**



# Plan de la présentation



- Portrait de l'agriculture dans la MRC
- La demande à portée collective
- Le plan de développement agroalimentaire

# Portrait



## **La MRC de Lac-Saint-Jean-Est :**

- Plus petite MRC de la région avec 2 709 km<sup>2</sup> mais la plus peuplée avec 53 140 habitants;
- Territoire municipalisé de 1 771 km<sup>2</sup>;
- 99 033 ha en zone agricole dans les 14 municipalités;
- Territoire agricole le plus actif avec 39 850 ha en culture (40,24%);
- 334 exploitations agricoles en 2013;
- 28 % des entreprises agricoles régionales.



Alma,  
Métabetchouan  
-Lac-à-la-Croix,  
Hébertville et  
Saint-Bruno  
totalisent 65%  
des superficies  
en culture.

# Portrait



## Répartition des entreprises et des revenus agricoles en 2010

Municipalité	Nombres d'entreprises	Pourcentage %	Revenus (\$)	Pourcentage %
Total secteur Sud	252	74,9 %	79 718 251.00 \$	84,58 %
Total secteur Nord	77	23,1 %	14 536 029 \$	15,42 %
<b>TOTAL MRC</b>	<b>334</b>	<b>100 %</b>	<b>94 254 280 \$</b>	<b>100 %</b>

# Portrait



## Les principales productions animales sur le territoire de la MRC

- **Production laitière**

- principale activité pour 146 entreprises
- moyenne 58 vaches par entreprise;
- 51 kg m.g/jour;
- 57% des revenus de la MRC;
- 43% de la production régionale.

- **Production bovine**

- principale activité pour 46 entreprises
- moyenne de 56 têtes par entreprise;
- Moins de 20% de la production régionale.

- **Production ovine**

- principale activité pour 11 entreprises, environ 30% de la production régionale
- moyenne de 126 brebis par entreprise.



# Portrait



## Les principales productions animales sur le territoire de la MRC

- **Production avicole**
  - 8,1 millions de dollars de revenus bruts;
  - 8,4% des revenus agricoles de la MRC;
  - 70% de la production régionale.
- **Production porcine**
  - près de 100% des truies de la région;
  - 50% des porcs à l'engraissement de la région.



**Les productions animales représentent 75% des revenus agricoles dans la MRC.**

# Portrait



## Les principales productions végétales sur le territoire de la MRC:

- Fourrages
  - 43,7% des superficies cultivées;
  - 66,3 ha en moyenne par producteur.
- Céréales et protéagineux
  - 35,8% des superficies cultivées;
  - principale activité pour 37 entreprises;
  - 65,5 ha en moyenne par producteur;





# Portrait



## Les principales productions végétales sur le territoire de la MRC :

- Fruits

- La production du bleuet nain occupe 98,9% des superficies (4 413 ha);
- Les productions de fraises et de framboises sont les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> productions (24 ha).



- Légumes

- 48,3% des superficies régionales dans la MRC;
- 14 ha en moyenne par entreprise dédiés à la production de légumes.



# Les outils pour favoriser l'occupation et la valorisation du territoire



- 1. La demande à portée collective de 2008**
- 2. Le plan de développement agroalimentaire révisé de 2015**

# La demande à portée collective



## L'article 59

- *« 59. Une municipalité régionale de comté ou une communauté peut soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole.*

*La demande porte :*

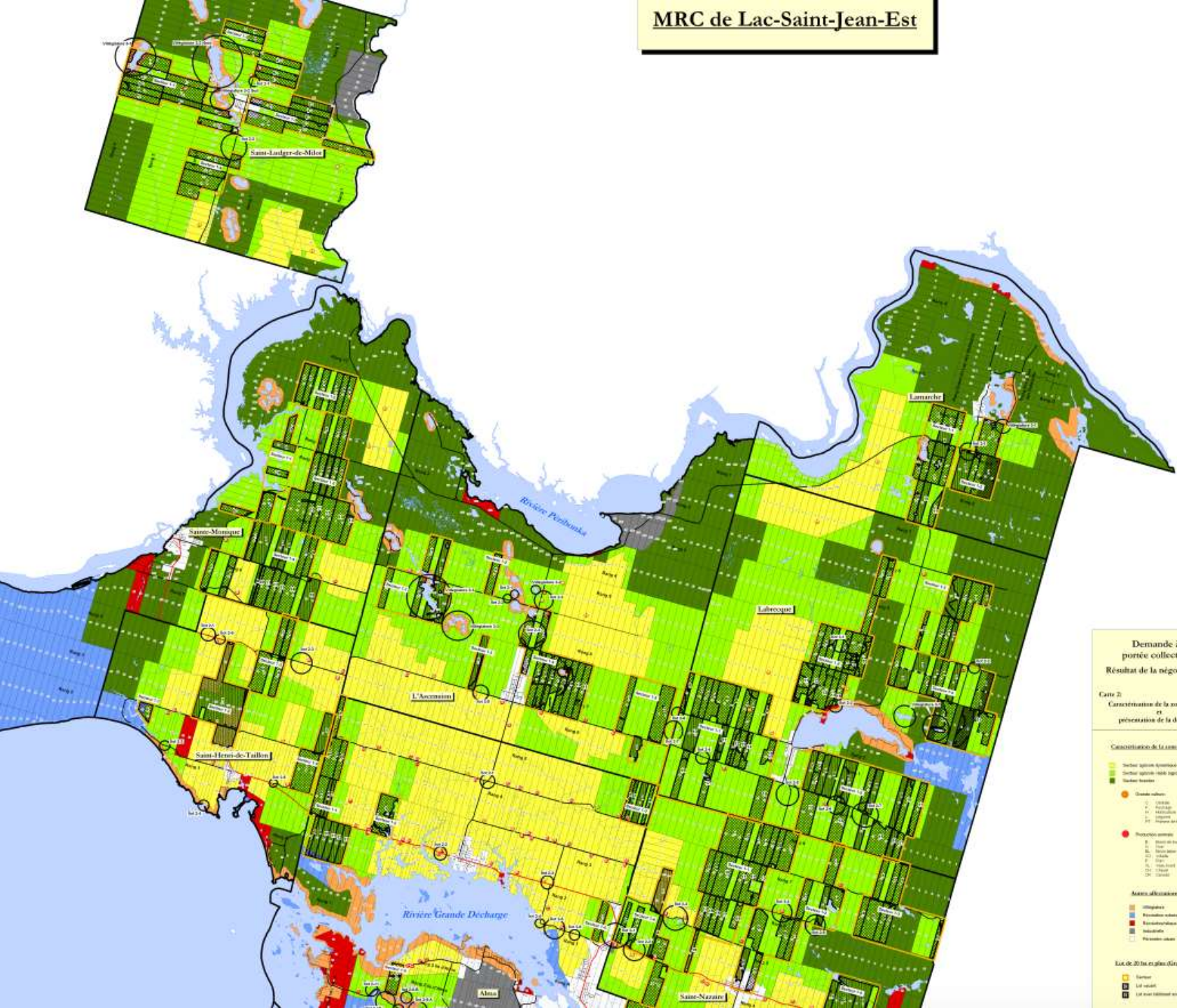
- *1° sur un îlot déstructuré de la zone agricole ;*
- *2° **sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole**, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement ou à un projet de modification ou de révision d'un tel schéma. »*

# La demande à portée collective



**Les lots vacants (environ 350) peuvent avoir des effets structurants et favoriser l'occupation dynamique du territoire notamment en :**

- permettant à la population de s'établir en zone agricole viable (affectation agroforestière);
  - en offrant des superficies cultivables à la relève agricole;
  - en favorisant la mise en place de projets agroforestiers et de cultures émergentes.
- 
- L'objectif de la MRC est que ces lots puissent être mis en valeur à des fins agricoles, forestières et agrotouristiques.
  - Point de départ d'un projet « banque de terres ».



**Demande à portée collective**  
 Résultat de la négociation

Carte 2:  
 Concentration de la zone agricole et présentation de la demande

**Concentration de la zone agricole**

- Zone agricole intensive
- Zone agricole à forte agglomération
- Zone agricole

**Grande culture**

- 1. Céréales
- 2. Légumes
- 3. Fécules
- 4. Agri-aliments
- 5. Autres cultures
- 6. Divers

**Productions animales**

- 1. Porcs
- 2. Bœufs de boucherie
- 3. Vaches laitières
- 4. Poules
- 5. Oies
- 6. Moutons
- 7. Chèvres
- 8. Canards
- 9. Divers

**Autres d'activités**

- 1. Industrie
- 2. Commerce
- 3. Services
- 4. Santé
- 5. Éducation
- 6. Culture
- 7. Loisirs
- 8. Divers

**Lot de 20 ha ou plus (Grand Lot)**

- 1. Lot agricole
- 2. Lot non agricole
- 3. Lot non agricole intensif

# La demande à portée collective

Potentiels agricole et forestier des lots ayant fait l'objet d'une autorisation à des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la LPTAQ



## Localisation du lot

No. du lot: [redacted] Rang: [redacted] Canton: [redacted]  
 No. réforme cadastrale: [redacted]  
 Municipalité: [redacted]  
 Référence négociation LPTAQ: [redacted]

## Potentiel agricole

Lots vacants  
 Limite des classes de sols  
 2-6F 2-4W Classes de sols (ARDA)

NOTE: Pour interpréter les classes de sols, veuillez utiliser le tableau joint à la présente carte.

### Analyse du potentiel

Le lot 37 du rang 2 est composé de sols de catégorie 4 avec comme facteurs limitatifs une faible fertilité. La partie nord du lot est également affectée par une surabondance d'eau.

Potentiel de bleuets: Oui  Non   
 Potentiel de canneberges: Oui  Non   
 Potentiel d'autres petits fruits: Oui  Non   
 Parcelles louées: Oui  Non   
 Utilisation de la parcelle: Bleuet, boisé  
 Présence de fermes avoisinantes: Oui  Non   
 Type: ● Bleuëtière privée ● Céréale

## Potentiel forestier

Reboisement autorisé: Oui  Non   
 Année: \_\_\_\_\_  
 Reboisement réalisé: Oui  Non   
 Année: 1993, 1994  
 Couvert par un plan d'aménagement forestier: Oui  Non   
 Friches: récentes  5 à 10 ans  + de 10 ans



Échelle : 1 : 10 000

Source: Orthophotographies 2007  
 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

ARDA

# Le plan de développement agroalimentaire



## HISTORIQUE

- La MRC a adopté un premier plan de développement agroalimentaire en 2008 avant la mise en place des PDZA par le MAPAQ;
- En 2014, la MRC obtient une aide financière du MAPAQ pour réviser le plan de développement agroalimentaire;
- Dès le début du processus de révision, il est convenu de mieux cibler les actions et de limiter leur nombre;
- Deux forums de discussion et d'échange sont tenus afin d'alimenter le comité sur les enjeux à prioriser.

# Les enjeux priorités



Trois enjeux ont été priorités:

- **L'occupation dynamique du territoire;**
- **La relève et la main d'oeuvre;**
- **La transformation, la commercialisation et l'agrotourisme.**

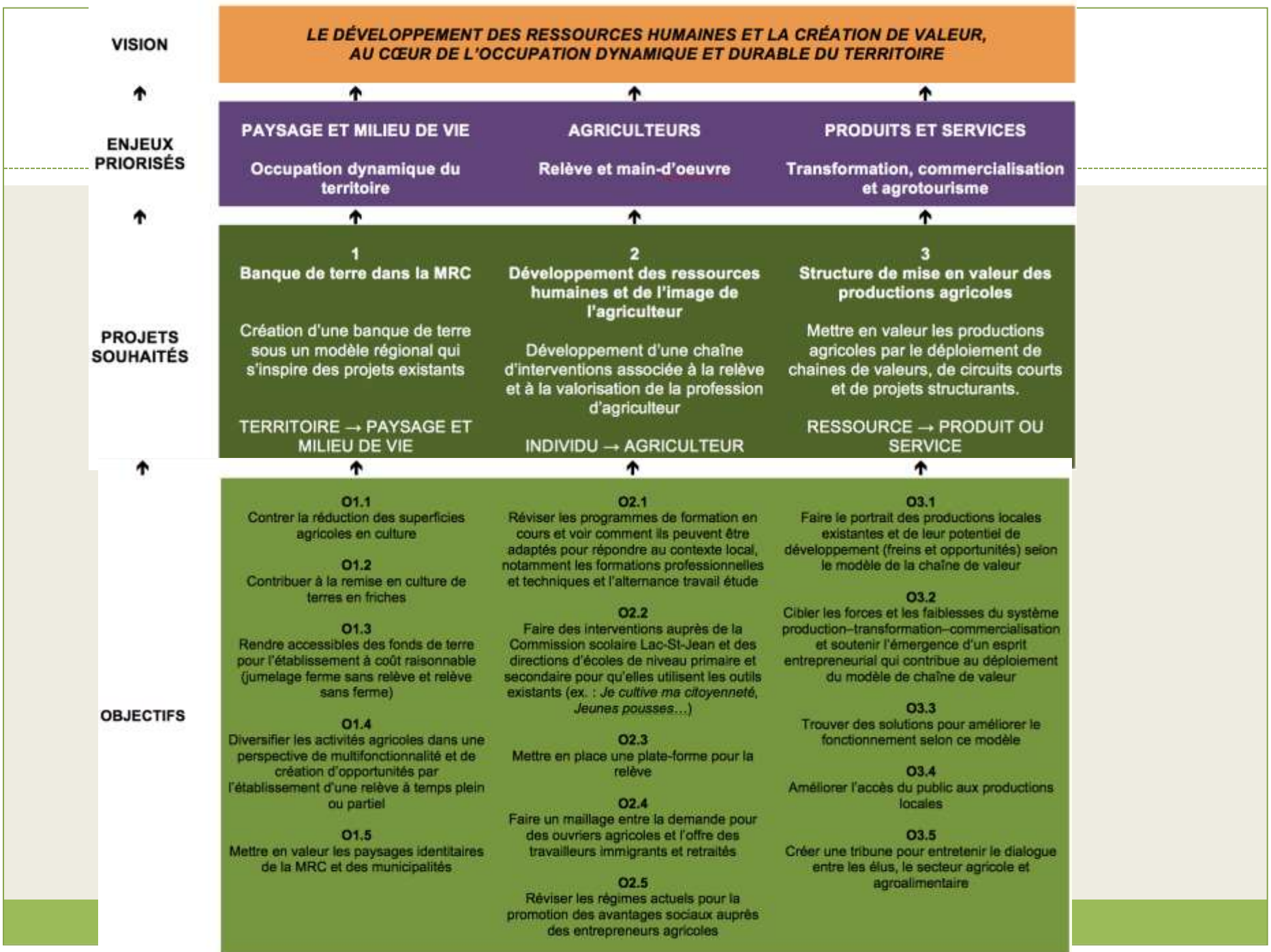


# Le modèle logique



À partir de la vision de développement retenue, le modèle logique identifie :

- les grands enjeux qui conditionnent la planification retenue;
- les objectifs et cibles;
- et précise les chaînes d'interventions préconisées et leurs conditions de mise en œuvre.



# Projets en cours



- Projet Jardins Agroforestiers 02 avec Forêt modèle du Lac-Saint-Jean et Agrinova
- Projet de formation dans les écoles primaires
- Projet de fiducie foncière et de jardins collectifs sur des terres de la Ville d'Alma (Saint-Cœur-de-Marie)
- Mise en place d'un fond de développement à la MRC en 2016-2017
- Et un suivi de l'ensemble du plan agroalimentaire en continu.



**Merci de votre attention**